DÉPARTEMENT DU GERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 04 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le QUATRE JUIN à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 01 JUIN 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de monsieur le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Denise AVEZAC, M Gérôme BEYRIES, Mme Geneviève BONNAL, M Léandre CABRERO, Mme Laure PINEAU, M David QUENARD, M Rudy RAUILHAC, Mme Patricia ROUBERT, Mme Isis THORE, Mme Blessila TONIAZZO, M Michel TOURON, M Nathan VILLENEUVE, M Cédric WIECZOREK.

ABSENTS : M Pierre BARRAU, Mme Marine LAFARGE-CARRION,

SECRETAIRE : Mme Patricia ROUBERT

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**
- quorum : **huit**
- présents : **13**
- votants : **13**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des PV du Conseil Municipal du 02 et du 30 avril 2026
- Fonds PRYA – subvention pour restauration Calvaires
- Désignation des représentants communaux aux commissions communautaires
- Campagne de stérilisation des chats errants
- AFAFAF – Désignation de trois membres propriétaires de terrains inclus dans le périmètre d'aménagement foncier
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 avec un nombre de présents de 13 et de votants de 13.

Approbation des PV du conseil municipal du 2 et 30 avril 2026

PAS DE DÉLIBÉRATION

Les PV du conseil municipal rédigés par Monsieur Nathan VILLENEUVE pour la séance du 02 avril et par Madame Isis THORE pour la séance du 30 avril sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Restauration Croix Calvaires – Fonds PRYA - Devis

Délibération n°2026-022 approuvant les travaux de restauration des Calvaires ainsi que le dossier de demande de fonds PRYA
Vote : OUI à l'unanimité

Monsieur le Maire,
Informe l'assemblée qu'en raison du passage de la tempête Nils, au mois d'avril, la Croix de la place de l'église du hameau de Garbic, a été détruite et son christ crucifié abimé.
Une autre grande Croix, lieu-dit Cap du Bosc, a subi le même sort.
Informe que la Commune, l'association pour la Vie du Patrimoine et les habitants du hameau cherche des solutions pour financer le remplacement de ces croix
Présente à l'assemblée des devis réalisés par l'Association SOS Calvaire d'un montant respectif de :

- Croix et Christ place de l'église : 3 322.00 HT – 3 986.40 TTC
- Croix du Cap du Bosc : 2 198.00 HT – 2 637.60 TTC

Dit que la fondation NOTRE DAME peut être sollicitée et qu'un dossier de demande de subvention au Fonds PRYA peut être déposé

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
Décide de déposer un dossier de demande subvention pour aider au financement des travaux.
Accepte les devis présentés
Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier

Désignation des représentants communaux aux commissions communautaires

Délibération n°2026-023 désignant des membres aux commissions thématiques communautaires
Vote : OUI à l'unanimité

Monsieur le Maire,
Informe l'assemblée que par une délibération n° DEL-2026-027 du 27 avril 2026, le conseil communautaire de la CCGT a adopté son règlement intérieur et a, par cette occasion, procédé à la création des commissions thématiques suivantes :

- Commission Action sociale
- Commission Aménagement du Territoire (COMAT)
- Commission Bâtiment-Voirie-Travaux (BVT)
- Commission Culture Sport
- Commission Développement Economique (DÉVÉCO)
- Commission Finances
- Commission Petite Enfance - Enfance - Jeunesse (PEEJ)
- Commission Transition écologique et mobilité (TEM)
- Commission Sécurité des populations et prévention -Gestion des déchets (SPPG)

Précise que le Conseil communautaire a fixé le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission conformément à l'article L 5211-40-1 du CGCT comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE TITULAIRES (Hors maires membres d'office)	NOMBRE DE SUPPLEANTS (Suppléance du titulaire uniquement)
AURADÉ	1	1
BEAUPUY	1	1
CASTILLON-SAVÈS	1	1
CLERMONT SAVÈS	1	1
ENDOUFIELLE	1	1
FRÉGOUVILLE	1	1
ISLE-JOURDAIN	4	2
LIAS	1	1
MARESTAING	1	1
MONFERRAN SAVÈS	1	1
PUJAUDRAN	2	1
RAZENGUES	1	1
SÉGOUFIELLE	2	1
	18	14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité (ou à la majorité) de désigner les membres des commissions internes de la CCGT comme suit :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Action sociale	**Geneviève BONNAL**	**Denise AVEZAC**
COMAT	**Cédric WIECZOREK**	**Blessila TONIAZZO**
BVT	**Rudy RAUILHAC**	**Nathan VILLENEUVE**
Culture Sport	**Léandre CABRERO**	**Blessila TONIAZZO**
DÉVÉCO	**Cédric WIECZOREK**	**David QUENARD**
Finances	**Patricia ROUBERT**	**Michel TOURON**
PEEJ	**Denise AVEZAC**	**David QUENARD**
TEM	**Isis THORE**	**Pierre BARRAU**
SPPG	**Laure PINEAU**	**Patricia ROUBERT**

Campagne de stérilisation des chats errants

Délibération n°2026-024 approuvant la convention de la campagne de stérilisation des chats libres sauvages et le partenariat avec la fondation 30 millions d'amis et l'association Gang des Matous
Vote : OUI à l'unanimité

Monsieur le Maire,
Dit à l'assemblée que la commune voit la population de chats libres et sauvages augmentée et que cela cause de l'insalubrité sur le domaine public communal.

Explique que la fondation 30 millions d'amis propose une convention avec les mairies pour la Stérilisation et l'identification des chats libres sauvages,
Précise que la fondation 30 millions d'amis prend en charge les soins liés à la stérilisation et l'identification,
Explique que la mairie devra prendre en charge l'organisation des campagnes, à savoir le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats.
Précise que pour cette organisation la mairie sera assistée par l'Association Gang Des Matous qui est intervenue auprès de vétérinaire du secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'accepter les conditions de la convention de la fondation 30 Millions d'amis et de lancer dès que possible cette campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages de la commune.
Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette campagne.

AFAFAF – Désignation de trois membres propriétaires de terrains inclus dans le périmètre d'aménagement foncier

Délibération n°2026-025 désignant les membres de la commission intercommunale d'aménagement agricole et foncier
Vote : OUI à l'unanimité

Monsieur le Maire,
Rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier relative à la mise à 2 x 2 voies de la RN 124, il a été institué par arrêté préfectoral n°32-2019-01-14-003 en date du 14 janvier 2019, l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) des communes de MONFERRAN-SAVES, CLERMONT-SAVES, L'ISLE-JOURDAIN avec une extension sur la commune de MARESTAING.
Conformément aux articles R. 133.1 et R, 133.3 du Code rural et de la pêche maritime, cette association est administrée par un bureau constitué par arrête-préfectoral n° 32-2022-05-25-00003 du 25 mai 2022.
Suite aux élections municipales de mars 2026, il est nécessaire de procéder à la modification de cet arrêté qui comprend :
- des propriétaires de terrains inclus dans le périmètre, dont le nombre total est fixé par le Préfet et qui sont désignés pour 6 ans, par moitié par le Conseil Municipal de chaque commune concernée et par moitié par la Chambre d'Agriculture
- le Maire de chaque Commune ou un conseiller municipal désigné par lui

A cet effet, il est nécessaire de désigner
- trois propriétaires de terrains inclus dans le périmètre.

Propose de désigner
- Monsieur Jean DELIX
- Monsieur Michel TOURON
- Monsieur Pierre BARRAU
- Monsieur le Maire ou Madame la 1ère adjointe pour le représenter en cas d'empêchement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Désigne
- Monsieur Jean DELIX — 349 Chemin d'En Miquéou – 32490 MONFERRAN-SAVES, comme propriétaire de terrains inclus dans le périmètre,
- Monsieur Michel TOURON — 252 Chemin d'en Choucou – 32490 MONFERRAN-SAVES, comme propriétaire de terrains inclus dans le périmètre,
- Monsieur Pierre BARRAU — 520 Route de Marestaing – 32490 MONFERRAN-SAVES, comme propriétaire de terrains inclus dans le périmètre,

Pour siéger à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier précitée.

Monsieur Gérôme BEYRIES, Maire de Monferran-Savès ou Madame Patricia ROUBERT, 1ère Adjointe, pour le représenter en cas d'empêchement, pour siéger au sein du bureau de l'association foncière.

Informations et questions diverses

- Sujets à traiter lors de la prochaine séance

Fin de séance : 10h30

Le prochain conseil municipal est prévu : fin juin début juillet

La secrétaire de séance,

Patricia ROUBERT

Le maire,

Gérôme BEYRIES

MAIRIE DE MONFERRAN-SAVÈS 32490 (GERS)